

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de l'**ajournement** de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis du 16 avril 2018, tenu le mardi 24 avril 2018 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente
Madame Manon Aubry, commissaire
Madame Lucie Corriveau, commissaire (par téléphone)
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire
Madame Manon Lambert, commissaire
Madame Colette Vézina, commissaire
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire parent
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absences :

Monsieur Christian Angers, commissaire
Madame Nancy Beaulieu, commissaire
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire
Madame Nadia Cloutier, commissaire
Monsieur Jacques Daigle, commissaire
Madame Réjeanne Lepage, commissaire
Madame Pascale Ramsay, commissaire
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent

Sont également présents :

Monsieur Julien Lavallée, directeur général
Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint
M^e Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 06.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Manon Lambert propose que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du point suivant :

- Protecteur de l'élève – Rapport relatif à une adresse autre,
- Actes d'établissement 2018-2019, Pie-X et La ribambelle – Adoption,
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 – Adoption,
- Services dispensés dans les écoles – Adoption,
- Résolution du comité de parents – Frais chargés aux parents.

et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

CORRESPONDANCE

CC9-449-1804

Madame Lucie Corriveau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

Lettre de monsieur, Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 29 mars 2018, concernant une subvention dans le cadre du programme de soutien aux commissions scolaires ayant des programmes Sport-études reconnus.

Lettre de monsieur, Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 13 avril 2018, concernant une aide financière dans le cadre de la mesure « Embellissement des cours d'école ».

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – RAPPORT RELATIF À UNE ADRESSE AUTRE

CC9-450-1804

ATTENDU que le protecteur de l'élève a été saisi d'une plainte relative à la considération de l'adresse parentale pour fins d'inscription à une école plutôt qu'une autre adresse;

ATTENDU qu'après enquête, le protecteur de l'élève a fait suivre une correspondance aux parents et soumis ladite correspondance au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE après discussion, il est proposé par madame Colette Vézina :

QUE le conseil des commissaires entérine le contenu de la correspondance que le protecteur de l'élève a fait parvenir aux parents relativement à cette plainte et prenne acte de l'absence de recommandations du protecteur de l'élève ;

QUE conformément aux dispositions de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le conseil des commissaires mandate le secrétaire général pour que ce dernier transmette, par écrit, aux personnes identifiées à la procédure, copie de la présente résolution contenant les suites que le conseil a données aux conclusions et recommandations proposées par le protecteur de l'élève.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2018-2019, PIE-X ET LA RIBAMBELLE – ADOPTION

CC9-451-1804

A) Acte d'établissement 2018-2019, Pie-X

Attendu que conformément à l'article 79-1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le conseil d'établissement de l'école Pie-X, concerné par une modification de l'acte d'établissement de son école, a été consulté.

Attendu que le comité de parents a également été consulté.

CONSIDÉRANT :

- L'importance de diminuer pour une clientèle ayant des besoins particuliers, le nombre d'écoles fréquentées dans son parcours scolaire;
- Le maintien de l'expertise de professionnels à l'école spécialisée;

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES

- L'accès à des locaux aménagés en fonction des besoins particuliers de la clientèle dans l'école spécialisée;
- Les nombreuses possibilités offertes aux élèves de la classe « Les Aventuriers » de s'intégrer socialement à l'école spécialisée;
- La diminution importante du temps d'attente des élèves en raison du transport.

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 39 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau que soit accepté, tel que présenté, l'acte d'établissement de l'école Pie-X 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

B) Acte d'établissement 2018-2019, La ribambelle

CC9-452-1804

Attendu que conformément à l'article 79-1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le conseil d'établissement de l'école La ribambelle Wilfrid-Labbé, concerné par une modification de l'acte d'établissement de son école, a été consulté.

Attendu que le comité de parents a également été consulté.

CONSIDÉRANT :

- L'accès à l'expertise des professionnels du service centralisé d'orthophonie à l'école La ribambelle;
- Le nombre significatif d'élèves du groupe « Les Explorateurs » provenant de l'école La ribambelle;
- L'accès à des locaux aménagés en fonction des besoins de la clientèle du préscolaire;
- Les nombreuses possibilités offertes aux élèves de la classe « Les Explorateurs » de s'intégrer socialement avec des enfants de leur âge;
- La diminution importante du temps d'attente des élèves en raison du transport.

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 39 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche que soit accepté, tel que présenté, l'acte d'établissement de l'école La ribambelle 2018-2019.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
2018-2019 – ADOPTION

CC9-453-1804

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Bois-Francs doit adopter annuellement le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que conformément à l'article 193-2⁰ de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté;

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francs ont été consultées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Aubry :

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

1. QUE conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit accepté, tel que déposé, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs, et ce, pour les années 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021;
2. QUE ledit plan triennal de répartition et de destination des immeubles soit transmis aux municipalités et communautés métropolitaines dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la Commission scolaire des Bois-Francs.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

SERVICES DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES – ADOPTION

CC9-454-1804

ATTENDU que conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU que conformément à l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté;

ATTENDU que conformément à l'article 193 – 5^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté et a donné son accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Manon Lambert que les services à être dispensés dans les écoles de la Commission scolaire des Bois-Francs, pour l'année 2018-2019 soient déterminés selon le document numéro CC9-454-1804.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES 2018-2019 – DÉPÔT

CC9-455-1804

ATTENDU que l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Centre-du-Québec a été consultée relativement à la proposition du réseau des établissements scolaire 2018-2019;

Madame Marilou Noreau propose :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du document « Projet de réseau des établissements scolaires pour l'année 2018-2019 »;
2. QUE soit accepté, tel que déposé, le réseau des établissements scolaires 2018-2019.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

RÉSOLUTION DU COMITÉ DE PARENTS – FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

CC9-456-1804

Copie de la résolution du comité de parents de la Commission scolaire des Bois-Francs relative à l'action collective intentée pour les frais chargés aux parents est déposée auprès des membres du conseil des commissaires.

Il est proposé par monsieur Jean-François Laflèche de prendre acte de la résolution du comité de parents et d'exprimer l'appui de la Commission scolaire des Bois-Francs à la démarche entreprise par ledit comité de parents.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Aucun rapport de la présidente.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun rapport de la direction générale.

CADRE – DÉMISSION

(Sujet traité le 16 avril 2018)

RADIATION DE TAXE SCOLAIRE

(Sujet traité le 16 avril 2018)

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2019-2020 – ADOPTION

(Sujet traité le 16 avril 2018)

CALENDRIER SCOLAIRE

(Sujet traité le 16 avril 2018)

ACTE D'ÉTABLISSEMENT PIE-X – ANNULATION DE LA RÉOLUTION CC9-409-1802

(Sujet traité le 16 avril 2018)

ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2018-2019 SAUF PIE-X ET LA RIBAMBELLE – ADOPTION

(Sujet traité le 16 avril 2018)

RÉPARTITION DES RESSOURCES – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019 – ADOPTION

(Sujet traité le 16 avril 2018)

APPRÉCIATION DU RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le point est reporté à une prochaine rencontre.

VILLE DE PLESSISVILLE – AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE DEUXIÈME SURFACE DE DECK-HOCKEY

(Sujet traité le 16 avril 2018)

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

(Sujet traité le 16 avril 2018)

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

SURPLUS DES ÉCOLES

Le point est reporté à une prochaine rencontre.

PROJETS D'IMMOBILISATION 2018-2019 – INVESTISSEMENTS

(Sujet traité le 16 avril 2018)

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour madame Manon Aubry propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 20 h 26.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Paulette S. Rancourt, présidente

Michael Provencher, secrétaire général

